



Problèmes de voisins a cause des pipis de ma chienne

Par **Twisty**, le **07/10/2015 à 18:42**

Bonjour

Je me permets de vous écrire car j'ai un voisin qui ma fait venir les flics car ma chienne fait pipi dans l'herbe vers ses fenêtres. Y a til un loi qui donne la distance ou ma chienne peut se soulager

Merci

Par **cocotte1003**, le **07/10/2015 à 18:57**

Bonjour, votre petite Chimène doit faire ses besoins dans un caniveau ou dans un espace prévus pour les chiens, cordialement

Par **Twisty**, le **07/10/2015 à 19:04**

Ben on est a la campagne et quand elle sort il n'y a pas de caniveau et encore moins d'endroits pour les animaux il n'y a même pas de distributeur de sac. Et je précise bien PIPi

Par **moisse**, le **07/10/2015 à 19:26**

Bonjour,
Même à la campagne, les chiens tenus en laisse ne font pas pipi sous les fenêtres des voisins.
S'ils ne sont pas tenus en laisse, ils font pipi....et le reste avec.

Par **Twisty**, le **07/10/2015 à 19:46**

Dans ma question c'est est ce qu'il existe une distance pour que les animaux urines je vous demande pas si elle est en laisse

Merci

Par **alterego**, le **07/10/2015 à 19:49**

Bonjour,

Si les odeurs d'urine ou d'excréments de votre chienne incommode les voisins, dont celui-ci en particulier, il n'a pas tort. Vous ne pouvez plus ignorer les nuisances dont il vous a fait part à l'origine des plaintes ou pouvant en motiver.

Aujourd'hui, elle fait ses besoins, demain elle mord quelqu'un, bonjour les soucis !

L'interdiction de divagation s'applique aussi bien à la ville qu'à la campagne.

Quant à la détente, **"elle est autorisée sur l'espace public forestier, pédestre, etc. (du 1er juillet au 14 avril) et toute l'année sur les allées forestières, champêtres, etc. [fluo]Ainsi que sur l'espace privé dans le cadre d'une autorisation[/fluo]"** (emprunté à un blog).

Vous êtes probablement de bonne foi, surveillez votre chienne que vous aimez et qui vous le rend bien, [fluo]**au risque de voir votre responsabilité engagée.**[/fluo]
A défaut, elle est interdite sur l'espace urbain et privé.

Cordialement

Par **Twisty**, le **07/10/2015 à 20:01**

Merci mais pour info je vie dans une résidence et il n'y a pas que ma chienne et ce voisin est là depuis 4ans et nous depuis 6ans alors pourquoi subitement cette interdiction et en plus il n'y a aucune odeur puisque j'ai demandé a la voisine o dessus de chez lui qui a ses fenêtres de chambre aussi. C'est pour cela que je cherche des réponses a ma question

Par **alterego**, le **08/10/2015 à 00:53**

Bonjour,

Vous aviez écrit vivre à la campagne en omettant de préciser [s]dans une résidence[/s].

L'urine d'un chien peut être odorante au niveau du rez-de-chaussée, particulièrement quand l'animal a pris l'habitude de se soulager la vessie sous la fenêtre du voisin, sans pour cela qu'elle le soit aux étages.

"je vie dans une résidence et il n'y a pas que ma chienne"

Précision intéressante qui amène à vous demander si avez pris connaissance du règlement de copropriété ? En mon sens non et c'est là que le bât blesse.

Il semblerait vous échapper que votre protégée urine dans une partie commune de la copropriété. Sachez que vous êtes civilement responsable des dégâts et nuisances qu'elle occasionne comme peut l'être tout autre occupant propriétaire d'un animal.

Cordialement

Par **Twisty**, le **08/10/2015** à **00:57**

Merci pour vos informations

Par **moisse**, le **08/10/2015** à **09:50**

Bonjour,

Ceci étant la distance pour tolérer l'urine des animaux de compagnie est simple: ZERO

Le reste est appelé "déjections sur la voie publique".

Un lien d'information:

<http://www.dejection-canine.com/legislation-sur-les-dejections-canines>

Dans certains ruelles il est impossible de marcher normalement sans faire des écarts constants.

Sur notre remblai le long de l'océan il en va de même, avec tous ces roquets qui marchent à quelques mètres devant leur propriétaires dont la pluparts sont, à croire, atteints de glaucomes galopants.

Par **Twisty**, le **08/10/2015** à **12:20**

Jacques

Ma chienne fait pipi a 5metres de ses fenêtres et dans l'herbe de la résidence alors que mon autre voisin la sienne fait ses besoins sur la terrasse et le pipi coule sur ma barrière en bois et moi je dis rien pour pas avoir d'ennui et ça sens l'urine c'est une horreur mais c'est comme ça trop bon trop con

Par **cocotte1003**, le **08/10/2015 à 13:18**

Bonjour, mettez un gentil mot dans la boite aux lettres de vos voisins pour leur rappeler leur devoir, cordialement

Par **alterego**, le **08/10/2015 à 13:45**

Bonjour,

Ce serait plutôt à Twisty qu'il faudrait rappeler ses devoirs de maître. Herbe, gravillons ou asphalte, le lieu du délit est à l'intérieur de la copropriété.

Première chose à faire, prendre connaissance du règlement de la copropriété. Si il n'y en a pas, la chienne n'a pour autant le droit d'uriner dans les parties communes ou chez les voisins. Le maître est responsable.

Cordialement

Par **Twisty**, le **08/10/2015 à 13:51**

Alter-ego

Vous etes le genre de personne comme mon connard de voisin qui me pourri la vie depuis 1ans alors vous allez arrêter disulter twisty qui est en fin. De vie car elle a 13ans 1/2 et aimerai finir ses jours tranquillement sans qu'on l'insulte

Merci

Par **melou76**, le **08/10/2015 à 14:01**

Bonjour,

"les connards" de voisins n'ont pas à supporter les saletés commises par les animaux des autres.

C'est une façon de respecter la vie en communauté

Par **alterego**, le **08/10/2015 à 15:36**

"Ce serait plutôt à Twisty qu'il faudrait rappeler ses devoirs de maître"

Twisti est le pseudo que vous avez utilisé. C'est donc à l'individu qui se cache derrière, en

l'espèce **vous le maître**, à qui je m'adresse.

Mes observations ne sont pas dictées par le comportement d'une bien innocente chienne mais par vous, votre ignorance et votre incivisme.

"je vie dans une résidence" .

Alors, en ce cas, apprenez les règles qu'elle impose à tous les résidents et, envers nous, **évitez de tenter nous dicter les réponses que vous auriez souhaité lire.**

[fluo]**La courtoisie est le produit de l'éducation et on ne peut en vouloir à ceux qui comme vous n'en ont reçu qu'un vernis ou pas reçu du tout.**[/fluo]

Cdt

[smile3]